



# Mobilisation Lycée Dossier Collège LSUN Colloque Actifs/Retraités Congrès du SNES Intra Classe Ex Orientation Élections Nouvelle CA académique

## Éditorial

« La nuit promet d'être »... bien sombre si nous laissons ce gouvernement déployer tous ses projets dévastateurs pour les services publics et la jeunesse de ce pays.

Non content d'avoir inscrit un recul sur nos salaires et pensions, c'est maintenant à nos statuts qu'il voudrait s'en prendre, jouant une fois de plus la partition du tous contre tous, qu'il s'agisse des cheminots, livrés à la vindicte publique, ou des fonctionnaires, qu'il s'agirait de remplacer par des contractuels pour une meilleure efficacité. Mais de qui se moque-t-on ? Depuis quand la précarité est-elle garante de l'arrivée à l'heure des trains, ou d'un accès amélioré aux savoirs de nos élèves ?

Et toujours, la reprise de la même antienne... Au nom de la liberté de chacun, le nouveau lycée à la carte proposé par le ministre Blanquer n'est rien d'autre qu'une énième tentative de réduire les enseignements et les coûts, tout en augmentant les effectifs, la sélection et le tri social. Comptable et idéologique, parfaitement libéral. Comme nous l'avions malheureusement bien vu venir et fortement dénoncé dans le lycée Chatel, l'accompagnement personnalisé quitte le tronc commun (- 2h), n'est pas redistribué aux disciplines qui se sont alors vues amputées, mais se retrouve dans la fameuse marge, certes augmentée d' 1h30, celle avec laquelle on doit tout faire, dédoublements, groupes en langues vivantes... et désormais options et accompagnement personnalisé. Mais oui, vous savez compter : [-2h + 1h30], cela fait bien une demi heure de perte sèche, soit 700 postes dès la mise en œuvre. Et ce n'est qu'un exemple. Idéologique, parce que ce sont l'élève et sa famille qui seront désormais les artisans de parcours choisis, au nom de la liberté bien comprise et brandie comme étendard par tous nos bons libéraux, parcours qui seront bien sûr cruciaux pour Parcoursup et l'accès au supérieur, et qu'il vaudra mieux avoir bien conçus dès la classe de troisième. C'est dans ce contexte que les PsyEn seraient évincés de l'orientation, avec la tentative toute récente, une fois de plus, de les inféoder aux régions pour un adéquationnisme étroit, cherchant à en finir avec leurs missions, livrant ainsi nos élèves aux appétits voraces de coaching du privé... Et côté ministère du supérieur, pas le commencement d'une prise en compte de la hausse démographique des années 2000.

## École du socle pour tous... Études pour les autres !

Et côté ministère du supérieur, pas le commencement d'une prise en compte la hausse démographique des années 2000.

À l'heure où ce gouvernement a décidé de passer en force, dans tous les domaines, n'hésitant pas à se montrer dans toute sa brutalité à l'interne si l'on pense à la faculté de Montpellier, comme à l'externe, visant à faire peur pour neutraliser l'envie de mobilisation, nous avons, lors de notre congrès national à Rennes, décidé d'un plan d'action de grande ampleur, parce que la situation l'exige. **PAS DE VACANCES POUR LA MOBILISATION !**

**Nous appelons à soutenir et à participer aux manifestations du 19 avril partout où vous vous trouverez durant ces congés, 19 qui sera également jour d'appel à la grève du second degré dans les académies encore au travail contre les projets Blanquer du lycée, du bac, mais aussi contre Parcoursup et la loi Vidal.**

Les occupations d'universités gagnent du terrain : nos jeunes ne veulent pas d'un avenir où ils ne deviendraient que des profils à faire entrer à toutes forces dans les cases d'un réel prédéfini, au nom de pré-requis étriqués. Nous ne les formons pas pour cela, mais bien pour être partie prenante, aujourd'hui en construction, puis acteurs et actrices de demain ! **Notre académie, à la reprise, sera quant à elle en grève le 3 mai contre les projets Blanquer, pour se retrouver, avec l'intersyndicale Fonction publique presque au complet le 22 mai, dans un grand temps de grève et de manifestation pour nos salaires et pensions, pour des moyens pour les services publics, à l'école, à l'hôpital et partout.** La CFDT, alors qu'elle avait dans un premier temps refusé, vient de faire connaître ce jour son ralliement au 22 mai. Gageons que ce choix encourage l'Unsa à franchir le pas... Un calendrier chargé, rempli de motivation, parce qu'ensemble, malgré les rododromades gouvernementales répétées à l'envi et les campagnes de com. savamment orchestrées, nous savons bien que nous pouvons mettre un coup d'arrêt à cette politique brutale de casse sociale et de renoncement, d'autant plus détestable qu'elle voudrait priver d'avenir une grande part de sa jeunesse !

**Soyons réalistes, demandons l'impossible !**

**Et soyons ensemble aux rendez-vous, des mobilisations...  
et de l'histoire !**

**Ensemble, nombreux, c'est possible !**

*Corinne Baffert*

## Lycée Blanquer : toujours moins !

Articulés à la réforme du bac, les projets de réforme du lycée augurent une transformation profonde du lycée et du métier enseignant. Ils préfigurent aussi une refonte d'ampleur des programmes. Les voies générale et technologique en sortiraient restructurées avec, dans tous les cas, une offre de formation réduite associée à une augmentation supplémentaire des effectifs par classe. C'est moins de lycée pour plus d'économies, sur le dos des élèves comme des personnels. C'est moins de lycée pour plus de tri social !

Cet article veut poser les jalons d'un premier décryptage. Les projets de grilles horaires sont disponibles et téléchargeables sur <https://www.snes.edu/Toujours-moins.html>

### Seconde à 26h, comme au collège

Les enseignements communs sont les seuls obligatoires et un élève pourra s'y limiter. Toutes les options sont facultatives et relèguent du même coup les enseignements technologiques (on notera la disparition de l'éco-gestion...) à de l'accessoire. **Quel avenir pour la voie technologique dans ces conditions ?**

Les enseignements d'exploration disparaissent et avec eux, méthodes et pratiques scientifiques (MPS), littérature et société, informatique et culture du numérique (ICN) et principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG).

Les SES intègrent le tronc commun avec l'horaire toujours aussi faible de 1h30. La disparition des PFEG laisse planer la menace d'une fusion que le ministère tenterait d'imposer *via* les nouveaux programmes. Il apparaît un nouvel enseignement des «sciences numériques» à hauteur d'une seule heure hebdomadaire.

L'horaire annualisé de l'éducation au choix de l'orientation et la disparition de la grille de l'accompagnement personnalisé désormais utilisé en fonction des besoins consacre un horaire élève à 26 h par semaine. Tout le reste est soit facultatif, soit aléatoire.

### La voie technologique à la découpe

Les séries sont ici maintenues car les spécialités sont imposées tout au long du cursus mais les enseignements généraux sont communs. L'histoire-géo est étendue jusqu'en terminale à 1h30 hebdomadaire pour tous (baisse horaire pour les STMG), les enseignements de maths et de physique-chimie du tronc commun sont souvent doublés de spécialités afin de retrouver les horaires initiaux. Pour le reste, il y a raboutage de certains horaires, mais surtout un processus de «généralisation» des enseignements technologiques.

Par exemple, l'enseignement technologique en STI2D passe de 14 à 12 h en Terminale et toutes les spécialités sont fusionnées en première. Pour la série STMG, on assiste à une déstructuration disciplinaire. En terminale, management et sciences de gestion forment même discipline d'enseignement auquel on ajoute le terme «numérique», Droit-économie devient Economie et droit, Management des organisations devient Management. Cela laisse présager des orientations restrictives de programme pour ne pas dire «orientées» et un saupoudrage des apprentissages proprement technologiques donc une dénaturation encore plus poussée de la série.

L'enseignement spécifique Ressources humaines et communication disparaît. Pourtant, les candidats se présentant au bac avec cette spécialité constituent presque le tiers des candidats et arrivent en 2<sup>ème</sup> position derrière mercatique. Si la série STHR est préservée, toutes les autres sont donc impactées à des degrés divers par le biais des enseignements de spécialités qui apparaissent ou disparaissent en fonction d'arbitrages qui visiblement, ont peu à voir avec les perspectives de poursuite d'études ou les nécessités pédagogiques.

### Une voie générale pour initiés

Comme annoncé dans la conférence de presse ministérielle le 14 février dernier, les séries ont disparu pour laisser la place à des possibilités de parcours fondés sur 3 spécialités en première et deux en terminale dont les horaires sont fixés respectivement à 4h puis 6h. Il est en théorie possible de changer de spécialité en cours d'année ou d'une année sur l'autre. On ne sait pas vraiment si un cadrage national imposera à tous les établissements des «triplettes» ou des «doublettes» de spécialités pour assurer une relative égalité d'accès à la formation. Rien n'apparaît dans le projet pour l'instant. Aucun horaire n'est prévu pour préparer le «grand oral», l'heure pour les TPE ayant été purement et simplement supprimée.

Seuls les nouveaux programmes pourront préciser les équilibres en particulier pour les enseignements pluridisciplinaires, à moins que le ministère fasse le choix détestable de laisser les établissements répartir les heures en fonction de la ressource humaine.

Les enseignements communs comprennent un «Enseignement scientifique» de deux heures seulement mais la spécialité mathématiques, et c'est la seule dans ce cas, peut voir son horaire renforcé par l'option facultative «Maths expertes» en Terminale ou remplacée par les «Maths complémentaires» quand elle est abandonnée en fin de première. Les stratégies individuelles et les attendus de l'enseignement supérieur vont dicter finalement le choix de parcours et faire disparaître à terme tous les enseignements devenus inutiles sur le marché éducatif. Les spécialités littéraires, artistiques et de sciences humaines n'auraient, dans ce schéma, que peu d'avenir au lycée.



## Marges horaires à tout faire ?

12 heures par division en Seconde (une augmentation en trompe l'oeil, puisque l'AP, actuellement 2h dans le tronc commun, devra être financée par cette marge qui augmente seulement de 1h30 : perte sèche= 0h30, soit, -700 postes), 7h pour le cycle terminal de la voie générale. C'est une amélioration pour la Terminale qui passe de 6 à 7 mais une perte de 2h en comparaison avec l'actuelle classe de 1ère S. Si le coefficient appliqué au calcul des marges horaires ne bouge pas dans la série STMG, il se traduit par un rabotage partout ailleurs. À titre d'exemple, une classe de STI2D à 32 élèves actuellement dotée de 17h30 de marge passerait à 15h30. Pire encore pour la STI2DA qui voit son coefficient aligné sur 14 au lieu de 18. Une classe de STI2DA à 32 élèves perdrait donc 4h30 de marges. Cette enveloppe horaire pourra être modulée par le recteur en fonction des «spécificités» d'établissement et n'est donc même pas garantie nationalement (mais c'était déjà le cas).

Elle inclut de surcroît l'accompagnement personnalisé et les enseignements facultatifs. Déjà insuffisants pour assurer de bonnes conditions d'enseignement, notamment en STMG, les moyens en baisse programment la disparition des possibilités de dédoublement et des suppressions de postes conséquentes dès la première année de fonctionnement.

## Coup de rabot sur les options

En Seconde, les élèves peuvent, au mieux prendre deux options, l'une en enseignement général (3h sauf pour Arts du cirque à 6h) et l'autre en technologie (1h30 sauf pour le design à 6h). Les options se substituent en fait aux enseignements d'exploration sans les remplacer. Ce sont donc des enseignements obligatoires qui deviennent facultatifs. Latin et grec (LCA) bénéficient du privilège en trompe l'oeil de pouvoir être pris en supplément à tous les niveaux... Sans que soit prévue la prise en compte de leur évaluation au baccalauréat qui limite le nombre d'option à deux. Comme pour les spécialités, les textes insistent aussi sur les possibilités de mutualisation de l'offre optionnelle par le biais de conventions entre établissements. D'expérience, on sait que peu d'élèves ont la possibilité de suivre des enseignements dans un autre établissement que le leur... Et passons sur les expériences ratées de visioconférence.

## «Accompagnement personnalisé» et orientation : le couplage de tous les dangers

L'accompagnement personnalisé a disparu de la grille horaire et mais il inclut «l'éducation au choix de l'orientation». Placé sous la responsabilité du professeur principal, ce nouvel enseignement «implique l'intervention des professeurs de la classe, des professeurs documentalistes, des psychologues de l'Education nationale et **des personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le Conseil Régional**».

L'accompagnement personnalisé obligatoire (2h) pour tous les élèves n'existe plus et sera dispensé « selon les besoins des élèves après passage de tests ». Cela grèvera très lourdement les dotations et provoquera inévitablement des suppressions de postes ; le SNES-FSU demande depuis 2010 à ce que les horaires d'AP soient rendus aux disciplines. Le projet ministériel fait disparaître les moyens horaires, ainsi que nous l'avions violemment pressenti et dénoncé lors de la mise en place de la réforme Chatel, et assure maintenant aux Conseils Régionaux une forme d'emprise pédagogique en matière d'orientation.

## Les langues vivantes, le grand flou

Les horaires apparaissent maintenus mais toujours globalisés et intégrant, dans la voie technologique, l'ETLV (enseignement technologique en langues vivantes) dont l'horaire annualisé est indiqué dans le corps de l'arrêté (36 heures)... Nulle part mention d'heures supplémentaires pour les sections euro, dont l'évaluation est pourtant réaffirmée dans le nouveau baccalauréat.

## Le calendrier

- Les nouveaux programmes seraient communiqués en décembre 2018 ;
- Rentrée 2019, mise en œuvre simultanément en Seconde et Première, avec les nouvelles épreuves du baccalauréat ;
- Rentrée 2020, mise en œuvre en Terminale et première session du baccalauréat en juin 2021.

*Le SNES-FSU appelle à combattre des projets dictés par des logiques de pénurie et de tri social qui transformeraient l'actuel lycée en parcours du combattant, pour les élèves comme pour les personnels. Articulés aux réformes du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieur, ils mettent en place un jeu de pistes dont seuls les initiés pourront véritablement se sortir. Ils font entrer pleinement le lycée dans le jeu de la concurrence entre les individus et les établissements, jeu dans lequel l'Education nationale est un prestataire de services parmi d'autres.*

Chacun pourra trouver matière à décrypter la réforme du lycée que le ministre de l'Éducation nationale veut mettre en place et des affiches pour les mobilisations et la grève des 19 avril et 3 mai sur <https://www.snes.edu/Lycees-Blanquer-traduisons-le.html>.

ée, Baccalauréat :  
combattre les projets Blanquer !

forme du lycée :  
concurrence entre disciplines  
suppressions de postes  
difficultés accrues entre lycées

ne du baccalauréat :  
évaluation permanente  
pressions sur les notes  
bac à valeur locale

## Wauquiez – Macron, duel ou duo ?



*Dans la conquête et la mainmise sur l'appareil de son parti, notre Président de Région s'est donné le rôle de principal opposant au chef de l'État et à sa majorité parlementaire : ruralité profonde contre cosmopolitisme urbain, ancrage territorial contre énarchie déconnectée, etc. Mais cet antagonisme n'est qu'une posture et, de la posture à l'imposture, la distance est courte. On la mesure particulièrement quant aux questions de formation et d'orientation professionnelle comme d'orientation scolaire.*

### CREFOP et CPRDFOP

Le Comité Régional de l'Emploi de l'Orientation et de la Formation Professionnelle. Cet organisme quadripartite (Etat, Région, Employeurs, Salariés) est chargé de la coordination des politiques sur les dossiers de son intitulé. Outre le comité plénier, son bureau et son secrétariat permanent, ce comité est organisé en commissions thématiques et groupes spécialisés. La **FSU régionale** est représentée au sein des organisations de salariés. Nos représentants œuvrent à la fois pour porter et défendre nos analyses et mandats et pour contribuer à une expression commune de l'intersyndicale. Avec le nouveau président d'une nouvelle région, le CREFOP a eu des difficultés, d'abord à être réuni, puis à travailler de façon efficiente et enfin à faire entendre ses avis. LE CREFOP est en charge de l'élaboration du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)**, document cadre qui doit être soumis au CESER et aux trois CAEN. Le seul préambule de ce document pose problème puisque les propositions de diagnostics des besoins de formations amenées par les organisations de salariés, et par la **FSU** en particulier, sont systématiquement « corrigées » par les représentants de la Région : là où les premiers mettent en avant les besoins de formations et de qualifications des personnes et l'équilibre de ces formations entre les territoires, les seconds préfèrent évoquer les besoins en compétences des entreprises à la recherche d'une employabilité immédiate et à moindre coût. Or dernièrement, le petit Jupiter régional — car le style de gouvernance est bien le même — a pris prétexte de projets macroniens et d'une nouvelle loi à venir pour renvoyer cette discussion, sinon aux calendes grecques, du moins à l'automne. Mais pour autant, couper court à la discussion et à la responsabilité quadripartite n'empêche pas Wauquiez, au contraire, d'avancer sa propre politique en matière d'orientation et de formation professionnelle.

### Orientation scolaire

Une loi présentée le 19 avril en conseil des ministres, puis en première lecture à l'Assemblée au mois de juin, **prévoit le transfert aux régions des DRONISEP** et de l'organisation « des actions d'information sur les métiers et la formation en direction des élèves et des étudiants ». **Les CIO** ne sont pas mentionnés dans la loi, mais — cela été confirmé par le ministère lors d'une audience — **sont amenés à disparaître**. Nul doute qu'il y a à l'occasion de nouvelles suppressions de postes administratifs dans notre académie. Les postes de PsyEN vacants (30%) risquent également d'être supprimés. Les collègues des DRONISEP auront deux ans pour choisir de passer à la Région ou de rester dans l'EN. Les PsyEN des CIO devraient être affectés en établissements ; le devenir des DCIO reste assez confus quant à leurs missions et situation personnelle. Ce qui est très clair en revanche, c'est la conception de l'orientation scolaire qui prévaut en Macronie : lors de l'audience au ministère, l'argument avancé par le pouvoir pour justifier cette décision a été que « la Région sera mieux à même d'assurer cette mission d'information », compte tenu de sa connaissance des territoires et du tissu économique. On ne saurait mieux exprimer la vision adéquationniste et utilitariste des formations et de l'orientation, une vision partagée par le Président de Région.

**Alors, duellistes ou duettistes ?**



Jacques Agnès

# Échos de la commission actifs/retraités



Le 25 janvier 2018, s'est tenu à Grenoble, en présence d'une quarantaine de collègues, le deuxième colloque organisé par la commission académique actifs/retraités du SNES. À la thématique l'an dernier des « services publics » a succédé celle des solidarités au cœur de notre modèle social.

Vous trouverez sur le site de la section académique <https://www.snes.edu/Grenoble>, sous la rubrique retraite et protection sociale, les actes de ce colloque qui a été riche en débats et en apports de nos deux intervenants nationaux. Frédéric Pierru, universitaire, spécialiste des politiques publiques de santé, s'est chargé en particulier de la question du « 100% Sécu » (dont nous avons longuement débattu dans le thème 3 de notre congrès national à Rennes). Benoît Teste, secrétaire général adjoint de notre syndicat, a fait de la réforme systémique des retraites, annoncée par Macron, un axe fort de ses propos. Les outils qu'ils nous ont présentés (Power Point commentés) sont à votre disposition sur le site pour vous informer et vous former. En effet, nous touchons là à une actualité brûlante sur des sujets dont les enjeux demandent à être partagés dans le SNES et dans la FSU afin de mener les luttes qui ne manqueront de s'ouvrir.

## Des retraités mobilisés le 5 mars

Le 15 mars 2018, les retraités étaient dans l'action à l'appel de 9 organisations, dont la FSU, pour dire non à la hausse de la CSG de 1,7% et non à la baisse de leurs pensions. La mobilisation dans le pays, comme dans tous les départements de notre académie, a été forte avec des cortèges très fournis : environ un millier à Chambéry et à Annecy, 2000 à Grenoble sous des trombes d'eau et partout des participants qui dépassaient largement le cercle des militants habituels.

Le mécontentement des retraités face au Président de la République et à son gouvernement qui diminuent encore leur pouvoir d'achat et les taxent de privilégiés, est profond. Un retraité seul avec un revenu fiscal de référence de 1200 euros mensuel serait un nanti qui devrait fournir « un effort pour les jeunes générations ».

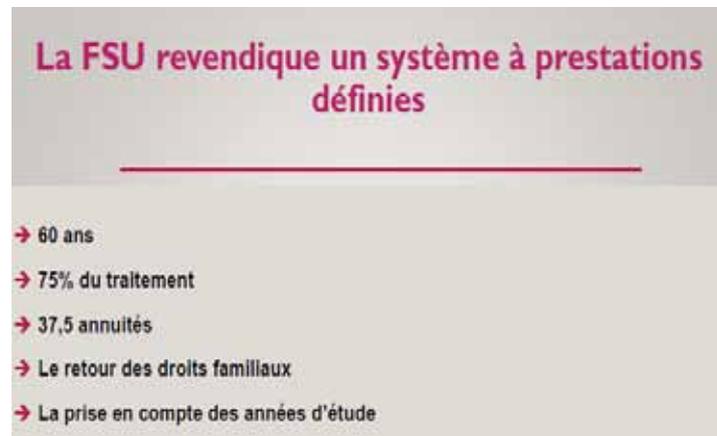
Le député LRM du Doubs Eric Alauzet va encore plus loin. Il a tenu les propos suivants pour défendre les mesures fiscales du gouvernement :

« Je tiens aussi à leur (NDLR : les retraités) rappeler le montant des retraites de leurs grands-parents, qui ne grimpaient pas bien haut. Celles de leurs enfants seront entre 10 et 15 % moins élevées aussi. Les retraités d'aujourd'hui font partie d'une génération dorée ! Et s'ils ont travaillé toute leur vie, ça ne suffit pas comme argument au moment où il faut trouver de l'argent pour renflouer les caisses de l'Etat. »

Vous êtes indignés par le teneur de ce discours, vous n'êtes pas les seuls. Face à l'ampleur des réactions, ce bon petit soldat macronien a dû s'expliquer, via un communiqué... mais sur le fond, il n'a rien retiré.

**Les retraités poursuivent leur action unitaire sous diverses formes face à cette politique de régression sociale. Ils ne lâcheront rien !!!**

Marie-Laurence Moros



Extrait du diaporama du colloque du 25 janvier 2018,  
disponible sur  
<https://grenoble.snes.edu/les-solidarites-au-coeur-du-modele-social-4.html>

## Mutations intra : ne pas rater une date !

Du 25 avril au 29 avril

1<sup>ère</sup> phase d'affichage des  
vœux et barèmes.

Vous avez la possibilité de demander des corrections au rectorat, par fax, mél et par écrit et/ou de fournir des pièces complémentaires à votre dossier.

**3 mai**

Date limite de transmission des pièces complémentaires annoncées **au plus tard le 30 avril** par les intéressés ou réclamées par le rectorat.

**25 mai au 29 mai minuit**

2<sup>nde</sup> phase d'affichage des vœux et barèmes définitifs, validés par le groupe de travail.

**18 juin au 22 juin**

Réunions des FPMA et des CAPA par discipline.

**18 juin au 28 juin**

Saisie des préférences pour le rattachement administratif des TZR affectés en extension.

**28 et 29 juin**

Réunions des CAPA et FPMA pour les rattachements administratifs des TZR.

Les dates des CAPA hors-classe, classe exceptionnelle, etc., sont disponibles sur <https://grenoble.snes.edu>

### Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : [s3gre@snes.edu](mailto:s3gre@snes.edu)

Tél. : 04.76.62.83.30  
Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :  
[www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)

# Classe exceptionnelle se battre pour qu'elle soit accessible à toutes et tous !

**La seconde campagne de candidature ferme le 25 avril à 18h**

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi. Sur les propositions d'accès à la classe exceptionnelle, comme le nombre de collègues en classe exceptionnelle est fixé par un pourcentage de l'effectif du corps, il convient d'organiser la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions. De ce point de vue, les conditions d'accès à la classe exceptionnelle par la voie n°1 (« vivier n°1 » : conditions d'exercice, degré d'enseignement, missions...) sont inadaptées à la structure de carrière des collègues.

Lors de la CAPA du 5 février 2018 concernant l'accès à la classe exceptionnelle des agrégés et celle du 9 février concernant les certifiés, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait corriger des erreurs sur l'éligibilité de candidatures, dénoncé les aberrations concernant la non prise en compte de services en éducation prioritaire et de services en BTS et ont proposé des modifications afin que les plus « anciens » accèdent à la classe exceptionnelle.

Le ministère a entendu les revendications du SNES-FSU concernant la prise en compte des services en EP et en BTS. Il reste pour l'instant sourd à nos revendications de faire de la classe exceptionnelle un débouché pour tous, en supprimant le vivier 1 et en privilégiant l'ancienneté pour les promotions.

**Il a fallu plus de 25 ans pour que la hors-classe soit accessible à tout le monde. Battons-nous dès aujourd'hui sur la classe ex : nous sommes toutes et tous exceptionnels !**

## Congé formation : vers une plus grande fluidité ?

Le groupe de travail du 26 février a inauguré les nouvelles modalités d'attribution des congés de formation que nous demandions depuis 2009. Les demandes de la FSU ont été partiellement entendues :

- la répartition par corps lève toute ambiguïté sur l'attribution des congés, permet un examen particulier des corps à faible effectif ;
- la suppression des groupes permet aujourd'hui à toutes les demandes d'être traitées équitablement au barème ;
- l'usage raisonnable et réfléchi de la bonification RH ;
- la revalorisation des points pour les demandes successives permettant d'obtenir théoriquement un congé plus rapidement.

**Théoriquement car deux problèmes majeurs perdurent dans la circulaire académique.**

Le barème pénalise les collègues entrés tardivement dans un corps. Avec les nouvelles carrières, un barème basé sur l'échelon permettrait de gommer cette inégalité qui se conjugue avec le système des classes d'âge maintenu et le plafonnement du nombre de demandes successives prises en compte à 10 ans.

Mais le barème ne pourra jamais cacher la pénurie des congés. Des collègues qui demandaient pour la 8<sup>ème</sup> année leur congé ne l'ont pas obtenu. Pour que ce droit à congé de formation soit réellement ouvert à chaque fonctionnaire, il est nécessaire d'augmenter le contingent pour le porter à 2,25 % de la masse salariale, contre 0,2 % aujourd'hui. Par ailleurs, le poids des demandes pour préparer l'agrégation interne reste écrasant. Il est urgent que le rectorat octroie des décharges de service pour les collègues préparant l'agrégation et se destinant à rester au service de l'Éducation.

Seuls les représentants de la FSU avaient préparé ce groupe de travail, ce qui a amené à des corrections de barèmes et donc des modifications dans l'attribution des congés initialement proposée par l'administration. Le rectorat a suivi nos propositions d'attribution des reliquats. Pour les CPE, nous avons obtenu que le rectorat débloque des mois en plus pour permettre de leur attribuer deux congés, ceux-ci n'étant pas sur les mêmes moyens comptables.

*François Lecointe*

# Évaluation, différenciation...

## C'est nous qui enseignons, c'est nous qui décidons !

Dossier coordonné par Cécile Sanchez - réalisé par François Lecointe, Manue Pauthier et Cécile Sanchez

### Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4

## Dans le LSU, point de salut !

**Pratiques innovantes... Bonnes pratiques... La nouvelle potion magique ?**

**En tous cas, un stage revigorant proposé par le SNES-FSU 38 !**

Les réformes de tout poil s'accompagnent toujours de révolutions (mini)pédagogiques. Ces dernières semblent anodines mais en se penchant sur les pratiques innovantes, on peut en faire une lecture bien plus idéologique. Durant ce stage, nous examinons les différentes évolutions de notre système éducatif et vérifions les apports réels des dites pratiques « innovantes » (pédagogie de projet, classe inversée, évaluation par compétences etc.). Ce tour d'horizon nous amène naturellement à réfléchir à ce qu'est la démocratisation scolaire et à la place que nous, enseignants, décidons ou non, d'occuper dans cette démocratisation.

La tâche est complexe (!), alors, on différencie : les plus jeunes d'entre nous font le plein de connaissances contextualisées ; les autres mettent leurs fiches à jour, ravigotent leur cerveau et apportent leur expertise ! Tous, sans précipitation, nous prenons le temps de la réflexion.

Si vous n'avez pas assisté à la saison 1 du stage, pas de panique, une saison 2 est programmée en 2018-2019 !

*Le Livret Scolaire Unique a été un point de débat important lors du congrès national du SNES-FSU. Si, à la suite des stages et particulièrement du stage académique de décembre dernier, les analyses et revendications sur le LSU ont largement été débattues et partagées à Grenoble, les débats ont été nourris à Rennes.*

### Le Livret scolaire unique est le symbole d'une politique

Après des échanges entre les délégations des académies, une contribution commune, où les mandats grenoblois ont été largement repris et partagés, a été élaborée, avant d'être reprise par les rapporteurs :

« Le LSU ne convient pas. En tant que tel, il n'est pas un outil valable de communication et d'échanges avec les parents. Il fractionne l'évaluation en de multiples items qui ne font sens pour personne et constitue une charge de travail accrue pour les enseignants. Il a une portée symbolique et cristallise de nombreuses critiques notamment en tant qu'outil de promotion des compétences transversales dans le cadre du positionnement des élèves sur les domaines du socle. La suppression de ce LSU et la refonte de son contenu actuel sont indispensables. »

### Informez, mobilisez, agissez !

Ce dossier continue la réflexion sur l'évaluation des élèves, les injonctions de l'institution et nos pratiques pédagogiques, le système éducatif... autant dans les différents bulletins et suppléments que lors des stages syndicaux afin de partager nos analyses, les critiquer et nourrir nos réflexions et revendications de l'expérience de nos collègues.

**À l'heure où le ministère tente d'imposer en force une réforme du lycée et de l'accès à l'université qui renforce la politique néolibérale d'une école à 2 vitesses, le décryptage politique des conceptions pédagogiques que beaucoup nous vendent comme bienveillantes et démocratiques est plus que jamais une urgence !**



Cependant, elle n'est absolument pas opérationnelle lorsqu'il s'agit d'évaluer un élève, de dire précisément ce en quoi il est compétent, sauf à établir des grilles d'évaluation extrêmement longues et peu lisibles. La définition d'une compétence étant nécessairement très précise, au niveau microscopique, on comprend mieux pourquoi les enseignants sont pris dans un véritable casse-tête lorsqu'il s'agit de compléter les bilans de fin de cycle du LSU. Comment passer au niveau macroscopique, seul niveau efficace pour échanger avec les parents ? En outre, à ce niveau, s'agit-il toujours de compétences ?

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4				
	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine <sup>2</sup>				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques <sup>3</sup>				
Langages des arts et du corps <sup>4</sup>				
Formation de la personne et du citoyen <sup>5</sup>				
Méthodes et outils pour apprendre <sup>6</sup>				

En imposant une telle grille d'évaluation dans le bilan de fin de cycle, l'objectif des décideurs est bien loin du souci de l'enseignant de mettre en place un système d'évaluation opérationnel et pertinent.

### Évaluation par compétences et socle commun, une contextualisation nécessaire

En 2015, NVB, alors ministre de l'éducation, reçoit les félicitations de l'OCDE pour une réforme du collège qui « va dans le bon sens »<sup>1</sup> !

Rappelons que pour l'OCDE la « bonne direction » en matière de politique éducative est très claire : « Tous (les élèves) n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la "nouvelle économie" – en fait, la plupart ne le feront pas – de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin. » [OCDE 2001]

En 2005, 8 compétences clefs sont définies par le Conseil et le Parlement européen, en France, la loi Fillon annonce la mise en œuvre du socle commun de compétences dont le contenu est défini par décret en 2006. Cette logique du socle néolibéral est toujours bien à l'œuvre dans toutes les réformes passées et à venir de notre système éducatif (réforme du collège qui rompt avec la philosophie du socle de connaissances, de compétences et de culture et met en avant l'individualisation avec les parcours, le projet lycée « modulaire » et du bac Blanquer et Parcoursup), logique du Bac + 3/Bac – 3, qui entend sélectionner dès la fin de la scolarité obligatoire l'élite sensée aller le plus loin possible, le marché européen n'ayant besoin que de 50 % de personnes qualifiées dans une cohorte. Pour les 50 % restants ? Le socle commun et les compétences de base. Inutile d'aller plus loin, le marché du travail n'en a pas besoin.

Les travaux de l'APED (appel pour une école démocratique) sur l'approche par compétences sont éclairants. Pour Nico Hirtt « l'APC va à l'encontre de la démocratisation de l'enseignement parce que le savoir y est secondaire. Ce qui compte c'est que l'élève soit capable de mobiliser des savoirs, peu importe lesquels, ce qui est source d'inégalité. Les études belges montrent que selon les élèves que les professeurs ont en face d'eux ou selon le type de recrutement d'un établissement, l'interprétation des objectifs formulés par compétences transversales et le choix des connaissances mobilisées pour les effectuer est extrêmement différent. Le rôle de l'école est moins de transmettre des savoirs que d'apprendre à s'en servir. On crée aussi une différence entre les élèves qui bénéficient d'aide à la maison pour faire le lien entre les tâches réalisées et les savoirs, et ceux qui n'en ont pas. Le marché du travail ne réclame pas une démocratisation de l'enseignement mais une formation commune pour les enfants qui puisse être utile sur le marché du travail ».<sup>2</sup>

**Ainsi instrumentalisée par des politiques publiques rétrogrades en matière d'éducation, l'approche par compétence n'a donc pas pour objectif la démocratisation de l'enseignement mais pourrait même, au contraire, aller à l'encontre d'une possible démocratisation du système. Enseignants dans le service public d'Éducation nationale, il est de notre responsabilité de ne pas obéir aveuglément aux injonctions et dénoncer cette instrumentalisation partout où nous le pouvons.**

1. Voir *Libération*, 17 juin 2015, en ligne : [http://www.liberation.fr/societe/2015/07/10/najat-vallaud-belkacem-recoit-les-felicitations-de-l-ocde\\_1345887](http://www.liberation.fr/societe/2015/07/10/najat-vallaud-belkacem-recoit-les-felicitations-de-l-ocde_1345887)

2. Nico Hirtt, APED, en ligne : <http://www.skolo.org/2011/03/18/quand-les-competences-nont-plus-rien-de-pedagogique/>

## Différenciation ou renoncement à la démocratisation scolaire ?

**Je différencie, tu différencies, ils/elles différencient...** Inutile de se poser trop de questions, le « bon prof » est celui qui sait mettre en œuvre une pédagogie différenciée pour faire réussir **tous les élèves**.

Soyons tout de même un peu pénibles (on est au SNES-FSU). Que mettons-nous derrière l'idée de « réussite de tous les élèves » ? L'école ambitieuse pour tous ? Le pari du « Tous capables » du GFEN des années 70 ? L'idée que le fils d'ouvrier qui fréquente l'école publique a autant de chances que son voisin fortuné de pouvoir accéder aux études supérieures ?

Le rapport Thélot en 2004, qui préconisa l'abandon de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac au profit de la définition d'un « socle commun » n'est pas vraiment sur la même longueur d'ondes : « La notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'École doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois ».

Ah ! Il pourrait donc y avoir malentendu ? Réussite pour tous pourrait ne pas signifier **RÉUSSITE POUR TOUS** ? Eh bien, non ! Dans une conception de l'éducation qui vise avant tout la rentabilité, il y a 2 écoles : une école pour les élites et une école du « socle des indispensables » pour les autres. Et qui sont « les autres », ces élèves « les plus fragiles » du rapport Thélot ?

Avec des classes surchargées, des dispositifs de prise en charge des élèves en difficultés de plus en plus indigents dès le primaire, des redoublements devenus « exceptionnels » car prétendus « inutiles » sans autre dispositif de remédiation, l'élève « fragile » est celui qui est déjà faible en CP voire dès son entrée en petite section de maternelle. L'élève « fragile » est celui qui n'a pas, à la maison, déjà intégré les attendus de l'école, celui qui attend d'être à l'école pour « faire l'école », celui qui n'a que l'école pour apprendre les savoirs et raisonnements scolaires. (faire l'école à l'école, d'après Stéphane Bonnery, *Comprendre l'échec scolaire*).

**C'est bien dans ce cadre que l'on se doit d'interroger les objectifs des « innovations pédagogiques » actuelles, et notamment la personnalisation (et la différenciation) des pratiques pédagogiques.**

Evidemment, la prise en compte de la diversité des élèves de leurs difficultés est un impératif, mais il convient d'examiner de plus près ce que l'on entend par « différenciation ». Sans renoncer à la démocratisation scolaire et sans démagogie, la différenciation consisterait à envisager des scénarios d'apprentissages différents selon les élèves, si, et seulement si, les différentes tâches permettent le même apprentissage, ont le même objectif (voir ici aussi les travaux d'André Tricot ou de Stéphane Bonnery).

Lorsque la personnalisation et la différenciation pédagogique signifient dans les faits que les objectifs ne sont pas les mêmes pour tous, alors ces « pratiques innovantes », loin de résorber les inégalités, ne font que les entretenir. Pour Jacques Bernardin, « la différenciation consiste souvent à simplifier, segmenter, guider et aider davantage, au risque d'affadir l'enjeu des tâches, de pulvériser l'unité de l'activité, de conforter la dépendance. Le résultat de ces aménagements : la paix dans la classe... mais une dispersion croissante des acquis.<sup>1</sup> »

Tirillés en permanence entre la volonté de faire accéder le plus grand nombre à une culture commune, émancipatrice et la réalité de la prise en charge des élèves dans les classes, nous sommes tous en recherche de solutions concrètes et de nouvelles pratiques. Pour autant, la différenciation telle que nous la pratiquons le plus souvent dans nos classes est-elle la solution à une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des niveaux des élèves, à un meilleur accompagnement des élèves en difficulté ?

Malheureusement la réponse est souvent « pas toujours » ou plutôt toujours « pas souvent » !

### Marchandisation et logiques libérales à l'œuvre dans l'orientation au collège

« Vous devez travailler votre projet d'orientation », « Soyez moins dispersé et plus actif pour surmonter vos difficultés et préparer votre dossier d'orientation dans une voie professionnelle choisie », « Il faut réagir de toute urgence pour construire votre projet d'orientation », « Essayez de vous investir en classe si vous ne voulez pas compromettre vos chances de pouvoir choisir votre orientation l'année prochaine ». Des injonctions que l'on rencontre de plus en plus tôt (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>) au bas des bulletins de nos élèves.

Domage collatéral de l'école du socle (ou école à 2 vitesses), les élèves doivent de plus en plus jeunes préparer leur orientation, leur projet pour la vie future. Que demande-t-on au juste à un enfant de 13/14 ans en classe de 4<sup>e</sup> (12/13 ans en 5<sup>e</sup>) ? Choisir son orientation ? Sa voie professionnelle ?

Certains auront davantage de temps puisque la question peut encore attendre (un peu seulement, la réforme du lycée est en marche !). Ceux qui sont en difficulté sont pressés de définir ce « projet », ceux-là même qui ont le plus de difficulté à envisager l'avenir, à se projeter.

Au SNES-FSU, à l'opposé de l'idéologie capitaliste de rentabilisation de l'école, nous continuons à dénoncer l'orientation précoce des élèves et la logique du tri social qui sous-tend toutes les réformes actuelles. Mettre en avant les résultats *Pisa/Pirls* pour dénoncer un système français qui reproduit les inégalités sociales à l'école... pour imposer des réformes dont on sait qu'elles aggravent ces inégalités, décidément, le cynisme de nos dirigeants actuels n'a aucune limite !

### Et la bienveillance dans tout cela ?

1. "Tous capables ! Du pari éthique à la loi d'orientation". En ligne : [http://www.gfen.asso.fr/images/documents/tous\\_capables\\_du\\_pari\\_ethique\\_2014.pdf](http://www.gfen.asso.fr/images/documents/tous_capables_du_pari_ethique_2014.pdf)

# Prenons le train en marche !

Depuis le début de la grève à la SNCF, les petits marquis de la Macronie se déchaînent, tandis que le Président joue au tennis. Les cheminots sont dépeints comme des « nantis » mais il ne suffit pas d'invoquer la « gréiculture » pour rendre populaire des mesures de démantèlement du ferroviaire.

## Un train peut en cacher un autre

Derrière le pilonnage contre le statut des cheminots se dissimule une attaque concertée contre le Service Public du Transport. Le gouvernement exacerbe le clivage supposé entre salariés du privé et agents publics pour faire oublier la réduction du périmètre d'intervention de l'État, la libéralisation avant privatisation des lignes rentables, l'abandon des moins rentables. Nous n'avons pas oublié le cas de France Télécom ou de la Poste dont la libéralisation-privatisation s'est soldée par une dégradation du service rendu et surtout par une vague de suicides.

## Nous sommes tous les cheminots de quelqu'un

L'équipe Macron a pour projet la libéralisation du transport, des Services Publics et du marché du travail, en plein accord avec les accords européens. Mais elle instrumentalise aussi ces directives pour pousser ses feux et exiger la fin des statuts que Bruxelles ne réclame pas explicitement. Le choix de la SNCF comme cible n'est donc pas étonnant : si ses salariés ne sont pas des fonctionnaires, ils participent du service Public sous la protection d'un statut. N'en doutons pas : une fois le statut de cheminot liquidé, la voie est ouverte pour le dépeçage, avant de passer à d'autres secteurs..

## Le saccage ultra-libéral de l'éducation

La baisse de 20% des postes au concours, alors que la démographie est encore annoncée à la hausse, conduit mécaniquement à plus de classes, plus de copies et plus de compléments de service.

Les réformes en cours mettent à mal la démocratisation de l'éducation : le collège est abandonné à ses difficultés et soumis à l'obsession bureaucratique de l'évaluation. La réforme permet surtout des suppressions de postes, une dilution de la spécificité disciplinaire et un appauvrissement généralisé. La part de l'orientation devient prégnante pour mieux trier les élèves.

En cycle terminal du lycée se développe un enseignement à la carte : libre choix de spécialités, suppression des séries, appauvrissement de la voie technologique, création d'objets pédagogiques non identifiés, comme les humanités scientifiques. Et surtout, à chaque niveau, on généralise 1h 30 à 2 heures d'éducation hebdomadaire à l'orientation, tout en réduisant la marge dévolue aux dédoublements et aux TP.

Mais, dans le même temps, le Gouvernement annonce la régionalisation des CIO, l'éviction des PSY-EN des établissements et donc le transfert de la charge de travail sur tous les Professeurs Principaux.

Le Bac devient local local avec épreuves permanentes tous les 4 mois sans compter le contrôle continu et les 4 épreuves terminales : avec 29 épreuves à passer sur deux ans, les élèves n'auront pas le temps d'apprendre et les enseignants devront marcher au pas et suivre une progression pédagogique imposée.

À cela s'ajoute la sélection à l'entrée dans le Supérieur : le bac ne suffisant plus, il faut répondre aux « attendus » des Universités, se plier à la folie inflationniste des curriculum, des lettres de motivation et autres attestations de niveau.

Bref, le collège se transforme en gare de triage, le lycée en poste d'aiguillage et les enseignants en orientateurs patentés, tandis que les établissements privés et les officines de coaching en orientation se frottent les mains.

## La fin des statuts ou la flexibilité pour tous

Après une série de mesures pénalisantes (gel des salaires, jour de carence, hausse de la CSG), les dernières dispositions annoncées dans le cadre de la prétendue modernisation de la Fonction Publique sapent des éléments fondamentaux du statut :

- le salaire au mérite, ce qui signifie la baisse de la part statutaire de notre salaire et la minoration future des pensions de retraite;
- l'assouplissement du recrutement des contractuels, ce qui signifie à terme l'extinction des fonctionnaires, comme on l'a fait pour France Télécom ou la Poste.
- La limitation du rôle des commissaires paritaires aux seuls recours et non plus à l'examen de l'ensemble des situations individuelles. De même, sur le modèle des Ordonnances modifiant le code du travail, la fin des CHSCT est programmée.

Protecteur des droits et garant de l'indépendance, le statut est un obstacle à l'entreprise générale de libéralisation de la société : il faut partout des salariés soumis à l'autorité et aux impératifs de la rentabilité. Mais le statut est un peu l'arbre qui cache la forêt : le gouvernement vise en fait la liquidation des Services Public, comme il a liquidé les droits des salariés avec la loi Travail.

C'est pourquoi, ne laissons pas les autres mener seuls une bataille qui nous concerne tous. Sous des camouflages divers, c'est bien la même attaque concertée contre les Services Publics qui est menée par un Gouvernement plus soucieux des actionnaires que de l'intérêt public. Débattons dès la rentrée des actions, y compris de la grève reconductible ! Avec le SNES et la FSU, rejoignons massivement les cortèges interprofessionnels du 19 avril et du 1er mai, puis les manifestations Second Degré du 3 mai et de la Fonction Publique le 22 mai.

Jean-Louis Mollard

## **Une tribune en trois coups : début de tragédie ou d'épique riposte sociale ?**

### **Un gros coup de colère face à la décision de l'intersyndicale fonction publique...**

D'une nouvelle journée d'action le 22 mai ! Soit deux mois après la précédente. Belle tentative d'enterrement de toute convergence réelle des luttes alors que la Sncf et des facs sont en mouvement, que d'autres professions (énergie, Air France, Carrefour...) se mobilisent, que nous allons faire grève dans l'éducation nationale, alors qu'une dynamique sociale sérieuse se construit. L'intersyndicale se positionne exactement à l'inverse de ce dont nous avons besoin. Motiver nos collègues à se mobiliser nécessite aujourd'hui de les convaincre qu'une victoire est possible. Par une grève liée aux autres secteurs, qui puisse se prolonger ou se répéter très vite si les collègues suivent, afin de rentrer dans un vrai mouvement social fort qui seul peut apporter de réelles victoires. Par des syndicats décidés et offensifs. Las... Il ne faudra donc pas compter sur l'intersyndicale dont on se demande bien quels calculs vicieux l'ont poussée à cette décision. La déclaration de Bernadette Groison insistant le 22 mars sur le fait que la mobilisation des fonctionnaires n'est pas « en convergence avec les cheminots » et que « le statut des cheminots n'est pas celui de la fonction publique » montre de la même façon la distance énorme entre la direction de la FSU et les nécessités de lutte. Au moins, une chose est désormais claire : si la FSU et l'intersyndicale ont renoncé à mobiliser sérieusement, il ne nous reste plus qu'à les déborder, par nos syndicats et par la mobilisation de nos établissements. Le SNES a déjà annoncé nos mobilisations « EN » le 19 avril et le 3 mai... Comment les élargir au-delà de l'enseignement, quelles dates et mots d'ordre proposer à ceux et celles qui, dans le reste de la fonction publique, ne veulent pas attendre fin mai ?

### **Un coup de flippe sur le niveau de répression policière et sur la montée des groupes d'extrême-droite.**

Suite à un amendement commun École Émancipée Grenoble/Anger aux textes du congrès du SNES, celui s'engage dans la lutte contre les réseaux identitaires suite à l'implantation dans six villes déjà du Bastion Social, réseau créé par le GUD. Un de leur slogan : « social, national, radical ». À Chambéry le groupe qui a rallié ce réseau s'appelait auparavant EdelweiSS, une organisation fasciste issue des Jeunesses Nationalistes (dissoute suite au meurtre de Clément Méric), qui répand ses idées en soignant son image « sociale ». À Chambéry, ils tractent devant les lycées. Ils recrutent nos élèves. Soyons vigilant-e-s. Cette mobilisation des groupuscules d'extrême-droite va de pair avec la montée des idées réactionnaires et autoritaires que démontre aussi la répression policière des mouvements sociaux, et la répression anti-syndicale à l'œuvre dans le public comme le privé.

Ainsi, de NNDL aux migrant-es en passant par les étudiant-es et les lycéen-nes se mobilisant, ou le procès en ce moment de Gaël Quirante (SUD-Poste 92), les violences politiques deviennent une pratique systématique du pouvoir, pour qui l'affaiblissement de tous nos droits essentiels est un objectif de fond. Au-delà de nos droits sociaux, la question des libertés fondamentales est donc un autre enjeu des luttes actuelles, et il est indispensable que nous soyons réactifs et réactives : face à notre action militante, police et groupuscules fascistes agissent aujourd'hui dans le même sens, de la fac de Montpellier à celle de Nanterre ou de Grenoble.

### **Un coup d'audace pour le Snes à son congrès.**

Il a enfin tranché sur la question de la parité femmes/hommes, avec plus de 68% de votes, pour une représentation dans les instances proportionnelle aux nombres d'adhérents et d'adhérentes. Un des mandats porté par l'École émancipée depuis longtemps se réalise, avec le soutien d'autres tendances dont une majorité dans Unité Action. Cela s'est réalisé non sans débats houleux, notamment au congrès académique grenoblois, mais c'est chose faite.

C'est une victoire de l'anti-sexisme et une vraie modernisation des statuts du SNES. Ce vote va être regardé aussi dans la FSU. Si notre syndicat n'a pour l'instant pas été exempté des inégalités présentes dans la société, il se devra maintenant d'être un exemple pour la lutte contre ces discriminations. Mais nous avons encore du travail, notamment sur la répartition de la parole dans nos instances académiques.

# Nouvelle CA académique 2018-2021

Le Congrès académique des 12 et 13 mars a pris connaissance du rapport de la Commission académique de dépouillement. Sur 961 suffrages exprimés, la liste présentée par Unité et Action a recueilli 819 voix ; la liste présentée par École Émancipée a recueilli 142 voix. Les 45 sièges, attribués à la plus forte moyenne, sont donc ainsi répartis : Unité et Action, 39 sièges ; École Émancipée, 6 sièges. Le Congrès académique a validé ces résultats.

54,6 % des élu-e-s Unité et Action et 50 % des élu-e-s École Émancipée sont des femmes.

## La nouvelle CA académique est donc ainsi constituée.

### Élus titulaires Unité et Action

1. Corinne BAFFERT, cert., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
2. François LECOINTE, cert., clg F. Léger, S<sup>t</sup> Martin d'Hères, 38
3. Aline LAROCHE, cert., clg Barnave, S<sup>t</sup> Égrève, 38
4. Jacques AGNES, cert., lyc. E. Mounier, Grenoble, 38
5. Bernard OGIER-COLLIN, CPE, clg Le Guillon, Le P<sup>t</sup> de Beauvoisin, 38
6. Stéphanie TURPAUD, cert., clg Frontailles, S<sup>t</sup> Pierre d'Albigny, 73
7. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble, 38
8. Marc GAIGE, cert., clg S. de Beauvoir, Crolles, 38
9. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S<sup>t</sup> Égrève, 38
10. Olivier MOINE, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
11. Camille VITTOZ, cert., clg des 6 vallées, Le Bourg d'Oisans, 38
12. Cyril BOREL, cert., clg L. Lumière, Échirolles, 38
13. Astrid KAYA, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
14. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
15. Serge PAILLARD, agr., lyc. P. Neruda, S<sup>t</sup> Martin d'Hères, 38
16. Claudette COMBE, retraitée, 38
17. Michel LOMBART, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
18. Frédérique PENAVAIRE, DCIO, CIO de Bourgoin-Jallieu, 38
19. Gabriel EMERY, cert., clg du Trièves, Mens, 38
20. Annie ANSELME, agr., lyc. Ch. Baudelaire, Cran-Gevrier, 74
21. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38
22. Fanny VALLA, CPE, lyc. G. Jaume, Pierrelatte, 26
23. Nicolas RIPERT, agr., lyc. F. Buisson, Voiron, 38
24. Marie-Laurence MOROS, retraitée, 38
25. Jacky MABILON, cert., clg Sport Nature, la Chapelle en V., 26
26. Ophélie CABECEIRO, cert., lyc., Le Cheylard, 07
27. Sylvain LECOMTE, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly, 74
28. Nathalie AUBRY, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
29. Sophie BAVOIL, cert., clg Barjavel, Nyons, 26
30. Bruno MONDON, cert., lyc. Armorin, Crest, 26
31. Joëlle GUILLAUME, retraitée, 38
32. Céline BONNEFOY, cert., clg Le Vergeron, Moirans, 38
33. Jean-Pierre VARNET, retraité, 38
34. Nathalie SCARSINI, contr., lyc. Fauré, Annecy, 74
35. Pierre-Luc NODIN, cert., clg D. Brunet, S<sup>t</sup> Sorlin en Valloire, 26
36. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
37. Patrick LE BROUSTER, retraité, 38
38. Marion de SAINT-JEAN, PSYEN, CIO Olympique, Grenoble, 38
39. Gilles SCHAFF, cert., lyc. H. Laurens, S<sup>t</sup> Vallier, 26

### Élus titulaires École Émancipée

1. Chrystelle BLANC-LANAUTE, cert., clg Vercors, Grenoble, 38
2. Ronan COLLAUX, cert., clg Mougins, S<sup>t</sup> Michel de M., 73
3. Céline VLAMINCK, cert., clg Maurienne, S<sup>t</sup> Jean de M., 73
4. Thibaut MICHOUX, agr., clg Olympique, Grenoble, 38
5. Nathalie PAYET, cert., clg Côte-Rousse, Chambéry, 73
6. Santiago VICARIO, CPE, clg Olympique, Grenoble, 38

### Secrétaires départementaux, membres de droit

Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07  
 Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S<sup>t</sup>-Vallier, 26  
 Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles, 38

### Élus suppléants Unité et Action

1. Christiane PEYLE, cert., clg du pays de l'Herbasse, S<sup>t</sup> Donat, 26
2. Jean-François LUCIANI, cert., clg R. Guelen, Pont en Royans, 38
3. Annie EVENO, retraitée, 38
4. Landry GIRARD, AED, clg Les Perrières, Annonay, 07
5. Mélanie PETTINOTTO, cert., clg Buclos, Meylan, 38
6. Mathieu FOURNEYRON, cert., collège Le Clergeon, Rumilly, 74
7. Catherine VOLLAND, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
8. Anne-Françoise VIAL, cert., TZR 73-1, 73
9. Jean LEGER, cert., lyc. Poncet, Cluses, 74
10. Marie-Odile BOUCRIS, retraitée, 38
11. Laurent SALVIGNON, cert., clg Clos Jouvin, Jarrie, 38
12. Isabelle ESPIARD, cert., clg Borne, Montélimar, 26
13. Brigitte BOUTTAZ, PEGC, clg de Cuines, S<sup>t</sup> Étienne de Cuines, 73
14. Jean-Michel LABAILLE, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
15. Cécile DELCARMINE, cert., clg J. Mermoz, Barby, 73
16. Dominique GEORGE, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
17. Martine DUCLAUX, cert., clg J. Ferrat, Salaise s/Sanne, 38
18. Dominique PIERRE, cert., lyc. É. Loubet, Valence, 26
19. Hélène ERCOLE, agr., lyc. P. Neruda, S<sup>t</sup> Martin d'Hères, 38
20. Juliette FRADIN, cert., lyc. Louise Michel, Grenoble, 38
21. Marie SERIEYS, agr., lyc. les 3 Sources, Bourg les V., 26
22. Jean VINCENT, retraité, 38
23. Brigitte CARREL, cert., clg P. Langevin, Ville la Grand, 74
24. Romain VIDONNE, agr., lyc. Europole, Grenoble, 38
25. Jocelyne MOULIN, cert., lyc. Deschaux, Sassenage, 38
26. Jean-Noël SENECHAUX, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
27. Sandrine FAURE, cert., clg P. Valéry, Valence, 26
28. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Massegu, Vif, 38
29. Christophe DAUDIN, cert., lyc. Reynoard, Villard-Bonnot, 38
30. Emilie BENOIT-GONIN, agr., lyc. Bergès, Seyssinet, 38
31. Dominique MAUCOURANT, cert., lyc. A. de Noailles, Evian, 74
32. Aude CAPRON, cert., lyc. La Matheysine, La Mure, 38
33. Franck BARRAQUE, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
34. Elodie BONNAUD MORIN, agr., collège J. Vilar, Échirolles, 38
35. Mellie LACAVE, agr., ZR 38-1, 38
36. Eva ROSSET, agr., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
37. Jean-Claude LAMARCHE, retraité, 38
38. Xavier MARAND, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38

### Élus suppléants École Émancipée

1. Leïla SANTON, cert., clg Pompidou, Claix, 38
2. Stéphane MOULAIN, cert., clg Monod, Montélimar, 26
3. Gilles BOUGON, cert., lyc. Fauré, Annecy, 74
4. Charlotte ROUCHON, CPE, clg Vercors, Grenoble, 38
5. Raphaël GRANVAUD, cert., clg De Jastres, Aubenas, 07
6. Laurianne CLERC, agr., clg Olympique, Grenoble, 38

Cathy BERTIN, cert., clg Louise de Savoie, Chambéry, 73  
 Christine SAINT-JOANIS, cert., lyc. G. Fichet, Bonneville, 74

## Congrès national de Rennes 2018 :

Le congrès, c'est peu d'heures de sommeil, et ce, dès le 1er jour, avec un départ de différentes villes de l'académie aux alentours de 6h, pour se terminer par une réunion jusqu'à 23h30. Les journées s'enchaînent à un rythme intense, et les nuits se raccourcissent ...

Le congrès, c'est de la convivialité, autour de repas riches de découvertes culinaires bretonnes et du bar, lieu incontournable de tout congrès réussi, des rencontres et retrouvailles avec des congressistes de toute la France, des échanges, et beaucoup de bonne humeur.



Le congrès, ce sont des moments marquants. Moment d'émotion, lors de l'intervention des facteurs rennais, en grève depuis 12 semaines ! Ou encore lors de la lecture du témoignage d'une collègue de Saint-Martin, abandonnée par la métropole. Admiration à la lecture du texte des invités internationaux, témoignant des conditions dans lesquelles le syndicalisme est mené en Pologne, Turquie, Portugal, Maroc, Japon ou encore Italie. Satisfaction, bien sûr, lors du vote d'un des amendements présenté par la délégation grenobloise !

Enfin, et surtout, le congrès, c'est une formidable expression démocratique, au fil des journées de débats enrichissants, des quelques 268 amendements déposés à l'occasion des 4 thèmes, le texte action et des heures de vote !

*Aline Laroche*

### Un congrès fructueux

Nous sortons de ce congrès renforcés dans nos convictions : ensemble, nous avons à nous battre pour défendre, promouvoir et améliorer nos services publics.

Le nôtre bien sûr, en remettant au premier plan les effectifs, qui conditionnent la réussite de nos élèves et nos conditions de travail ; nous l'avons voté, il faut en finir avec le LSU, mais aussi réfléchir à des options pour tous au collège, et pourquoi pas à une autre organisation du lycée qui inclura l'étude d'un lycée en quatre ans; dans l'immédiat, faire échec aux projets du ministre Blanquer, poursuivre et amplifier la revalorisation de nos métiers et de nos salaires et pensions, c'est crucial. Les dangers et pièges du conseil pédagogique se révèlent toujours davantage : nous n'en voulons pas, et encore moins sous tutelle du chef d'établissement ou sous forme de sa garde rapprochée. Pour les mutations, nous avons obtenu que soit adopté le mandat de prise en compte des situations sociales, et plus exclusivement de handicap. Nous poursuivrons aussi la réflexion sur le recrutement des AED : quels viviers ? C'est un travail à mener avec eux.



De belles avancées également, sur le mandat « 100% Sécu », c'est-à-dire une prise en charge des soins à 100% par la Sécurité Sociale et sur le refus d'une assurance complémentaire obligatoire pour les fonctionnaires. Dans la partie « droits et libertés », un amendement porté par Grenoble sur le refus de la vidéo-surveillance et des portiques a été voté et donc intégré au texte définitif.

Nous sommes là au cœur du syndicalisme que nous portons : articuler d'une part, les analyses et les projets d'École, de société, dont nous débattons avec la formulation des mandats qui sont notre corpus revendicatif, et d'autre part, l'action que nous sommes en capacité d'impulser et de construire pour obtenir la satisfaction de ces mandats. Nous avons réaffirmé la nécessité de travailler à l'unification syndicale, par un travail de terrain et d'association, avec la CGT, mais aussi Solidaires et toutes les forces qui le souhaitent ; la FSU doit continuer à jouer ce rôle de trait d'union en recherchant toujours à construire l'unité d'action la plus large. Enfin, nous poursuivrons tout le travail sur la syndicalisation, par tous les moyens, et à ce titre, notre commission actifs/retraités a été retenue pour sa pertinence. Au niveau international, l'idée de parrainage de syndicalistes étrangers et en difficultés, portée par notre académie, a également été prise en compte.

De quoi travailler, pendant les trois ans qui viennent, et être armés pour affronter la période qui s'ouvre, et qui nous a conduits tout naturellement au titre du texte action : **Pas de vacances pour la mobilisation !**

*Corinne Baffert*

# « Une formidable expression démocratique »

## Soutien aux postiers rennais

À l'occasion de son congrès national de Rennes, le SNES-FSU a accueilli les postiers rennais en grève depuis le 9 janvier 2018. Engagés dans un mouvement reproductible, suivi par 80 % des facteurs du bureau de Crimée à Rennes, ils ont été rejoints dans la lutte par de nombreux collègues du département. Cette contestation fait suite au projet de réorganisation que La Poste veut imposer aux différents centres courriers rennais au fil de l'année

2018. Afin de les aider à poursuivre la lutte pour la défense de leur métier de facteur et d'un service public de qualité, le SNES-FSU, particulièrement sensible à ce combat, leur adresse son soutien moral et financier. Ce sont près de 5 000 euros qui ont déjà été récoltés auprès de nos militant-e-s, alors même que la collecte se poursuit.

**Le combat de ces salarié-e-s témoigne de la dégradation des conditions d'exercice de ceux et celles qui exercent des missions de service public et de la volonté de résister aux logiques libérales que le gouvernement entend appliquer à toute la société.** Il s'agit bien de mettre en œuvre un projet déjà formalisé : supprimer des postes et développer le recours au contrat, au détriment du statut. Ces mesures sont, une fois de plus, symptomatiques de l'entreprise de destruction de notre modèle social. La rentabilité et la concurrence, érigées en leitmotiv, forment un filtre libéral au mépris du rôle que jouent les agents du service public pour la cohésion sociale et au mépris du sens des métiers.

Dans ce contexte, le combat des postiers rennais rappelle combien le rôle des organisations syndicales est primordial pour dénoncer ce libéralisme autoritaire et ces pratiques non démocratiques.

**Infos et soutiens : [www.lalettredesfacteurs.com](http://www.lalettredesfacteurs.com)**



## Faire vivre la démocratie dans notre syndicat

Le tout récent congrès national de Rennes a arrêté les grandes orientations du SNES-FSU (revendications, propositions) pour les trois années à venir. La nouvelle CAN (Commission administrative nationale) sera chargée de les mettre en œuvre. Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés. Le Snes a fait le choix du pluralisme interne. De ce fait, quatre listes se présentent, celle de la direction sortante, Unité et Action et trois autres : École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale et Émancipation. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux tout à la fois de permettre les débats et de porter l'expression majoritaire de la profession.

Deux fois par an (une seule les années de congrès), une réunion de CAN élargie aux 30 secrétaires académiques et aux 100 secrétaires départementaux (le Conseil syndical national) est l'occasion d'un débat plus large et d'une meilleure association des différentes instances aux décisions.

Dès son élection, la CAN désigne en son sein, à la proportionnelle, un Bureau national, le secrétariat général et les trésoriers, qui rendent compte devant la CAN et le BN de l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

C'est du lundi 14 mai au mercredi 6 juin que les syndiqués du SNES-FSU, dans un vote à bulletin secret, vont élire celles et ceux qui, pour les trois années à venir, assureront la direction nationale du syndicat. Ces élections à la Commission administrative nationale (CAN) sont un moment important de notre vie démocratique. Pour en assurer la transparence, ce scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) : elle l'organise, veille à sa régularité et procède à son dépouillement en présence de tout syndiqué qui le souhaite. Les syndiqués isolés, ou lorsqu'il y a trois syndiqués au plus, votent par correspondance pour permettre la garantie de l'anonymat. Les retraités votent également par correspondance.

Il est donc vital pour notre outil commun que tous et toutes aient le souci d'organiser ces élections et d'y participer. C'est nous qui donnerons, ensemble, sa force et son dynamisme au SNES-FSU, notre syndicat !

*Corinne Baffert*

# Pas de vacances pour la mobilisation !

*Face à un gouvernement qui détricote sans complexe l'État social, nous devons plus que jamais agir collectivement et avec détermination et contribuer ainsi à amplifier le mouvement social qui se construit. La mobilisation de chacun-e compte !*

*Le SNES-FSU a décidé, à la clôture de son congrès de Rennes, d'un plan d'action.*

**Un préavis a été déposé à cet effet dès le 3 avril et jusqu'aux congés d'été. Un plan de communication nationale avec des visuels spécifiques sur ce « printemps 2018 des luttes » est en cours d'élaboration.**

Mettre en échec ces réformes, lutter contre les restrictions budgétaires, contrer le transfert possible des Psy-EN EDO aux régions nécessitent d'élargir la mobilisation. Cela passe par la multiplication et la diversification des actions (moments collectifs conviviaux permettant les discussions dans les établissements, tels que par exemple petits-déjeuners ou soirées dans les collèges et lycées, « pique nique » revendicatifs, rassemblements, réunions en heures syndicales et en assemblées générales) dans le cadre d'une mobilisation en continu pour le service public d'éducation.

Fort de sa réflexion sur les contenus d'enseignement, le SNES-FSU a fait connaître le 11 avril une expression commune sur les disciplines qui a été proposée à la signature des associations de spécialistes, puis sera remise au Ministre et médiatisée.

## Dans la Fonction publique

La FSU cherchera l'unité pour que des actions diversifiées soient menées pour contrecarrer les projets gouvernementaux de casse des statuts. **Pour aller plus loin, le SNES-FSU appelle les organisations syndicales de transformation sociale à prendre l'initiative d'un forum social** ouvert à toutes les forces progressistes, qu'elles soient syndicales, associatives, intellectuelles ou politiques, pour élaborer dans l'unité une plate-forme de revendications et d'actions, et ainsi contribuer à rouvrir de nouvelles perspectives d'alternatives économiques et sociales. Que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, du travail, le seul credo du gouvernement est de renvoyer chacun à sa propre responsabilité, en méprisant toutes les garanties collectives et les solidarités. La réforme proposée à la SNCF est symptomatique à ce titre car mue par deux principes exclusifs : la rentabilité et la concurrence. Ce filtre libéral de la rentabilité au détriment de l'utilité sociale n'épargne pas la Fonction Publique, avec les projets affirmés de remise en cause de nos statuts et de nos retraites.

**Le SNES-FSU appelle à la poursuite de la lutte des retraités dans le cadre unitaire du groupe des 9.** Il appelle les actifs à se mobiliser pour le pouvoir d'achat des pensions, salaire continué faisant pleinement partie de la rémunération du travail. La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires (70 000 dans la territoriale, 50 000 dans la Fonction Publique d'État) a été réaffirmé comme objectif prioritaire par le président.

**Le congrès du SNES-FSU a adressé un message de soutien aux étudiants en lutte. Nous condamnons le climat de violence politique instauré dans un contexte de montée et de banalisation des idées d'extrême droite très inquiétant. Le SNES soutient toutes les victimes de ces violences et appelle à la vigilance et au soutien actif de la part de toutes les organisations syndicales, associatives et politiques qui partagent ce combat. Le SNES-FSU est solidaire de la lutte de la coordination des hôpitaux ruraux. Il soutient les luttes des syndicats cheminots et exige le retrait des projets de réforme du rail.**

- Le SNES-FSU soutient la journée d'actions interprofessionnelle du **jeudi 19 avril 2018**.
- Le SNES-FSU appelle à faire du **1<sup>er</sup> mai** un moment de large expression des revendications des personnels et appelle à y rendre visible les questions éducatives.
- Nous appelons en particulier à se mettre en grève dans l'Éducation selon les zones : les **19 avril et 3 mai**, et à poursuivre ce mouvement dans l'action Fonction publique du **22 mai**.

*Corinne Baffert*